

DÉPARTEMENT  
CHARENTE-MARITIME  
ARRONDISSEMENT  
LA ROCHELLE  
COMMUNE  
SAINT-CHRISTOPHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DÉLIBÉRATION 2024-065  
PORTANT APPROBATION DE LA CHARTE  
EUROPÉENNE POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES  
ET DES HOMMES DANS LA VIE LOCALE

L'an deux mille vingt-quatre, le trente-et-un octobre à vingt heures, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, le Conseil municipal de la commune de Saint-Christophe, légalement convoqué, sous la présidence de Monsieur Philippe CHABRIER, Maire.

<b>Conseillers en exercice</b>				<b>15</b>
<b>Quorum</b>				<b>8</b>
<b>Présents</b>				<b>11</b>
M. CHABRIER	M. LAVALADE	Mme ZELMAR		
M. PAILLOU	Mme JONES	M. BESSON		
Mme GRENON	M. GERVAIS	Mme DILLERIN		
M. PLANCHET	Mme BOURG			
<b>Absents ayant donné pouvoir</b>				<b>1</b>
Mme GROS	pouvoir à	M. CHABRIER		
<b>Absents excusés</b>				<b>3</b>
Mme SIMONNEAU	M. GAUTHIER	M. BOURDEAU		
<b>Suffrages exprimés</b>				<b>12</b>
<b>Public</b>				<b>1</b>
<b>Secrétaire de séance</b>		Mme ZELMAR		
<b>Auteur de l'acte</b>		M. CHABRIER		
<b>Convocation</b>			23/10/2024	
<b>Affichage de l'avis</b>			23/10/2024	

**Le Conseil municipal de la commune de Saint-Christophe, après délibération et vote au scrutin ordinaire à main levée, à onze voix pour et une abstention,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Entendu** l'exposé de Madame Alexandra BOURG,

**D É C I D E**

**ARTICLE PREMIER**

La commune approuve la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

**ARTICLE 2**

Le Maire est autorisé à ladite charte.

Le présent acte sera affiché, publié et notifié conformément à la réglementation en vigueur, ampliation sera adressée au représentant de l'État dans le département ; le Maire et ce dernier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois suivant la certification de son caractère exécutoire.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE			
Affiché et publié le	05	11	24
Transmis au C.L. le	05	11	24

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme à l'original,  
Le Maire, La secrétaire de séance,  
Philippe CHABRIER. Nadine ZELMAR.